

CONSEIL MUNICIPAL DECISIONS DES ELUS CE TRIMESTRE

REUNION DE JUILLET : Elle a eu lieu le jeudi 12 JUILLET, à 19h, salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Floriane, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, ZANARDO Cédric.

Conseillère excusée : Mme DESPAX Véronique, pouvoir à M. LAPEYRE

Conseiller absent : M. FIEFVET Guillaume

Secrétariat de séance : Mme Christiane BARRIEU propose de nommer Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 13

Madame RIVIERE Pascale est désignée. Arrivée de Mme RAGARU après le vote.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2018 :

Vote : Contre 1 (Mme Ragaru), Abstention 0, pour 13

INFORMATIONS

Madame le Maire fait part des remerciements de la famille EVERLET pour le décès de Mme Suzanne EVERLET.

Madame le Maire lit ensuite un courrier reçu de Mme Véronique FAR qui vient d'obtenir un poste définitif à l'école Jean Jaurès à Auch dans lequel elle dit combien elle a été touchée par l'accueil qui lui avait été réservé lors de son arrivée à Jégun, il y a 17 ans que ce soit à l'école ou dans le village. Mme le Maire dit que la fin du message « Je garderai le souvenir de l'engagement et du soutien permanent des élus de la mairie pour l'école et de l'humanité de chacun » lui a fait chaud au cœur.

Madame le Maire indique que par courrier du 20/06/2018, Mme la Préfète du Gers a confirmé l'attribution d'une DETR de 359.000 € au profit de la commune de Jégun, pour les travaux de l'école primaire.

Mme le Maire dit que l'ouverture des plis concernant le programme de voirie 2018 a eu lieu, les travaux ont été attribués à l'entreprise la mieux disante soit Travaux Publics de Gascogne pour un montant de 13 195 € HT.

Par un courrier commun, Lydie TOISON et Bernard KSAZ ont fait part le 18/06/2018 à la mairie de l'attribution de la somme de 31 037,57 € au titre du Fonds de péréquation départemental.

COMPTES RENDUS

MM Guy LAPEYRE et René PETIT font le point sur les travaux de l'école. Ils indiquent que les Algéco prévus pour abriter l'école primaire pour la prochaine année scolaire ont été installés sur le parking de la salle des sports. Le déménagement des classes a été réalisé et ils remercient les enseignantes pour le gros travail de préparation des cartons qu'elles ont réalisé et leur disponibilité alors même que les vacances avaient commencé. Il salue aussi le travail des employés communaux et des jeunes de l'été jeunes.

L'électricité et l'eau ont été amenées, le raccordement à l'assainissement a été réalisé ; la climatisation sera réalisée la semaine prochaine. Il reste encore quelques petits points pour l'accessibilité à terminer : réalisation d'une rampe d'accès et de quelques marches.

Mme BARRIEU indique que les deux fenêtres du dortoir de la maternelle ont été posées et que les placards demandés seront posés la semaine prochaine.

Les travaux de l'espace Victor Hugo devraient commencer la semaine prochaine (pluvial et voirie).

M. René PETIT demande à ceux qui le peuvent de venir apporter leur aide demain 13 juillet pour l'installation des tables et des chaises pour le repas. M. Guy LAPEYRE précise que les rues seront fermées par des véhicules garés en travers

pour des raisons de sécurité. Il indique qu'en cas de sortie des pompiers il y aura quelqu'un pour bouger le tracteur barrant l'accès à Couhelongue.

Mme le Maire indique que 2 ou 3 personnes sont venues à la Mairie pour féliciter les opérations de fleurissement et remercie l'équipe municipale et les conseillères qui s'en sont occupé.

DELIBERATIONS

Assainissement : choix de l'entreprise chargée des tests préalables à la réception des travaux :

Mme le Maire explique qu'avant de prononcer la réception des travaux de l'assainissement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne demande à ce que soit réalisé un passage de caméra afin de vérifier l'étanchéité du nouveau réseau.

3 entreprises agréées COFRAC ont été consultées et l'entreprise SARP Sud Ouest, dont la proposition de prix a été adressée à chaque conseiller, a présenté l'offre la mieux disante pour un montant de 2 844 € HT.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 14 voix.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h44.